

M. Blackmore: J'essaie de fournir au ministre l'occasion d'indiquer à la Chambre, comme je suis sûr qu'il peut le faire, par quel critère il déciderait qu'il est nécessaire, à un certain égard, d'aider les producteurs de blé?

Le très hon. M. Gardiner: Je dirai seulement que si jamais le Gouvernement décidait d'appliquer cette loi au blé, il en serait de même à son endroit qu'en ce qui concerne toutes les autres denrées agricoles. Nous tenons un registre complet des cours de toutes les denrées, ou du moins l'Office constitué aux termes de la loi l'a fait pour une période de trois ans, 1944 étant la troisième année. A l'époque les cultivateurs ont dit: "Jamais dans toute l'histoire n'avons-nous tiré de meilleur rapport de la vente de nos produits qu'en 1942, 1943 et 1944. Nous voulons que cet état de choses se maintienne aussi longtemps que possible." A quoi nous avons répondu: "C'est parfait, nous essaierons d'y arriver au moyen de cette loi-ci." Nous avons donc fait tenir le registre des cours agricoles et, dans la mesure du possible, des frais de production de l'époque.

Ce registre existe. Lorsque nous cherchons à savoir ce qu'il y aurait lieu de faire cette année en ce qui concerne n'importe quel produit, nous consultons ces chiffres. La dernière fois qu'on a parlé de la question, notre collègue de Brant-Wentworth était présent, ainsi qu'un ou deux autres députés. Cela se passait à Niagara-Falls il y a deux ans, je pense, à la réunion de la fédération. Les autorités américaines y étaient aussi représentées. Celles-ci ainsi que M. Hope, qui étudie ces questions pour le compte de la fédération agricole, ont déclaré nettement à ce congrès que notre tentative d'en arriver à un rapport entre ce que le cultivateur vend et ce qu'il achète avait obtenu peut-être un peu plus de succès chez nous qu'ailleurs. Nous croyons que cela reste vrai. Si nous avions à nous occuper du blé, nous lui appliquerions exactement la même méthode. Nous avons tous les chiffres relatifs aux cours du blé durant cette période de trois ans. Nous pourrions nous fonder là-dessus. Dans la mesure où elle est accessible à qui que ce soit, nous avons la statistique relative aux frais de production du blé durant cette période. Nous pourrions comparer le coût de revient actuel avec celui d'alors. Je ne dis pas que cela prouverait que le cultivateur a droit à un soutien quelconque. C'est possible, cependant. Néanmoins, tel serait le plan adopté.

M. Blackmore: J'apprécie hautement cette déclaration. Elle se précise de plus en plus. Nous errions un peu au hasard parce que nous n'avions rien de défini sur quoi nous

fonder. De fait, le ministre nous a dit que la période de base servant au calcul du cours de cette denrée de première nécessité est celle de 1942-1943-1944. Le ministre a-t-il déjà consigné au Hansard les chiffres établis à l'égard du blé pour ces trois années de base?

Le très hon. M. Gardiner: Ils figurent au rapport. J'ai ici le rapport de chaque année depuis 1914. Ces chiffres sont consignés et je suppose que les honorables députés les ont. Ils ne cessent pas de les citer. Ainsi, quelqu'un disait à la Chambre l'autre jour que les bénéfices nets des cultivateurs pour la dernière année, c'est-à-dire 1950, étaient inférieurs à ceux de 1949. Si cette citation est tirée d'un document, elle provient du rapport du Bureau fédéral de la statistique. Le rapport du Bureau de la statistique traite de tous les produits agricoles. On peut consulter celui de chaque année. Nos archives les comprennent tous. Nous pouvons obtenir ces renseignements pour n'importe quelle année en quelques minutes; il suffit de se rendre au ministère et de les demander. On pourra vous dire exactement quel était le prix du blé à ce moment en particulier, en établissant la moyenne pour une certaine période. On pourra aussi vous renseigner au sujet des coûts pendant cette même période, en tant qu'on les a établis. Ce sont ces chiffres que nous utilisons comme base quand nous cherchons à établir la situation.

M. Blackmore: Puisque le ministre a les données sous la main, voudrait-il nous indiquer les prix de 1942, 1943 et 1944? Il me semble que c'est le bon moment de les consigner au compte rendu. Je veux parler des chiffres indiquant les prix touchés par les cultivateurs pour leur blé ainsi que les frais de production.

Le très hon. M. Gardiner: Les avoir "sous la main" n'est pas une chose aussi simple que l'honorable député semble le croire. J'ai les renseignements sous la main, mais là dans cette liasse.

M. Blackmore: Le ministre préfère peut-être nous communiquer les renseignements un peu plus tard.

Le très hon. M. Gardiner: Il serait préférable, je crois, de communiquer ce genre de renseignements quand nous étudierons le crédit pertinent.

M. Blackmore: Lors de l'étude du crédit touchant le blé, alors.

(Le crédit est adopté.)

Administration—

2. Service de l'information, \$347,412.

M. Catherwood: Je crois que ce service d'information dispensé par le ministère est